

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
185, avenue Charles de Gaulle
92524 - Neuilly-sur-Seine Cedex

FIDAUDIT
Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 - Courbevoie

GROUPE FLO SA
Société Anonyme

Tour Manhattan
5/6 place de l'Iris
92095 – LA DEFENSE CEDEX

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION
D' ACTIONS ACHETEES**

Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012
(14^{ème} Résolution)

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
185, avenue Charles de Gaulle
92524 - Neuilly-sur-Seine Cedex

FIDAUDIT
Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 - Courbevoie

GROUPE FLO SA

Société Anonyme

Tour Manhattan
5/6 place de l'Iris
92095 - LA DEFENSE CEDEX

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEES

Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012
(14^{ème} Résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale, dans sa 7^{ème} résolution, et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% du capital de votre société, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la 7^{ème} résolution de cette assemblée.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 13 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu



Philippe SOUMAH

FIDAUDIT

Membre du réseau Fiducial



Jean-Pierre BOUTARD